



Procédure civile tutelle

Par **defender**, le **25/01/2016** à **14:03**

Bonjour,

Mon père est placé sous tutelle depuis 2011.

Le jugement d'ouverture m'avait été notifié.

Ensuite il y a eu l'appel.

L'arrêt m'a également été notifié.

Depuis cette date, de nombreuses ordonnances ont été rendues par le Juge des Tutelles sans qu'aucune ne me soit notifiée.

Aujourd'hui, je constate de nombreuses décisions rendues qui ne sont pas dans l'intérêt de mon père.

Quand je me rend au Tribunal d'Instance, les greffiers ne me délivrent pas de copie des ordonnances.

Je ne peux donc exercer mon droit à l'appel.

Comment obtenir les copies et faire opposition aux décisions qui ne sont pas dans l'intérêt de mon père.

Comment faire quand le Juge des Tutelles me répond en lettre simple à mes requête me privant là aussi de mon droit au recours.

Merci pour votre aide.

Cordialement